

Fonctionnement du Loisirs Après Classe

✓ Depuis 1998, l'Etat affirme que la période de vie que passe l'enfant dans les activités de loisirs a été reconnue comme un moment important de l'éducation :

- 41% du temps sommeil,
- 19% loisirs,
- 14% écran,
- 10% école,
- 16% repas, toilette, trajets et devoirs.

La commune de Mozé sur Louet propose à ce titre des activités éducatives accessibles à tous, comme le Loisirs Après Classe, les Vacances Loisirs....Trois fois par an, les parents, les enseignants, les élus, les bénévoles, les responsables associatifs et l'éducatrice sportive communale se rencontrent pour adapter les projets aux besoins des enfants.

✓ Le Loisirs Après Classe consiste à proposer des activités de loisirs éducatifs à travers le sport, les activités culturelles, manuelles, scientifiques...en lien avec des personnes ressources de la commune.

✓ Les activités sont encadrées par Virginie Ruault éducatrice sportive de la commune, accompagnée de bénévoles, habitant de Mozé sur Louet, qui souhaitent partager leurs savoirs, leurs passions, auprès des enfants.

✓ Le Loisirs Après Classe est proposé aux enfants scolarisés à Mozé-sur-Louet du CP au CM2, le mardi (CP et CE1) et le jeudi (CE2 à CM2) de 16h30 à 18h00 (Départ de l'école).

✓ En fonction des disponibilités des parents, il est possible d'emmener votre enfant à l'accueil périscolaire à 18h00, sans coût supplémentaire.

✓ Inscriptions : Trois périodes d'activités sont proposées durant l'année scolaire, les inscriptions se font à la fin de chaque période d'activités au restaurant scolaire. Le coût dépend du quotient familial :
0-700 = 9€ / 701-900 = 12€ / 901-1100 = 15€ / sup à 1100 = 18€

✓ Les enfants inscrits à une période ne seront pas prioritaires pour les autres périodes.

✓ La tenue de sport est obligatoire pour les activités sportives.
La blouse est obligatoire pour les activités manuelles et la cuisine.

✓ Il est impératif de signaler les contre-indications médicales ou problèmes de santé particuliers.

✓ Les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant ou Virginie (06.87.79.25.33) en cas d'absence de leur enfant à une séance. De même, Virginie vous préviendra par avance de son absence en cas de formation.

✓ Tout problème de discipline sera sanctionné.

✓ En cas de grève des enseignants de votre école, le Loisirs Après Classe est maintenu. Le rendez-vous est devant l'entrée principale de votre école à 16h30.

✓ La municipalité de Mozé sur Louet est responsable de mon ou mes enfants de 16h30 à 18h00.

A partir de 18h00, votre responsabilité parentale est engagée.

En cas d'annulation de dernière minute d'une séance, et dans l'impossibilité de vous joindre dans la journée, j'autorise les agents municipaux à conduire mon ou mes enfant(s) à l'accueil périscolaire municipale. (à titre gratuit)